

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : MATIC HPC (grades 15 à 68)

Référence ATEC : 060192.2

Producteur / fournisseur :

IGOL INDUSTRIE

ISO 9001

Siège : 28 rue Dr Tillaux BP 6026 – 14061 Caen Cedex 4

Tél. : 02.31.38.54.00 – Fax. : 02.31.38.54.01

Site de Gardanne : ZI de la Palun – 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.51.78.00 – Fax. : 04.42.51.18.36

Site de Nevers : 72 rue Alsace Lorraine BP2 – 58028 Nevers Cedex

ISO 14001 et ECO AUDIT

Tél. : 03.86.59.78.80 – Fax. : 03.86.59.14.88

Service chargé des renseignements :

Laboratoire de Caen : Tél. : 02.31.38.54.15

Laboratoire de Gardanne : Tél. : 04.42.51.78.00

Laboratoire de Nevers : Tél. : 03.86.59.78.84

Renseignements en cas d'urgence :

Centre Anti-Poison Hôpital Henri Widal 200, rue du Fg St Denis – 75010 Paris

Tél. : (33) 01.40.37.48.48 ou le Centre Anti-Poison le plus proche

N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01.45.42.59.59

2. Composition / informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Mélange d'huiles minérales, d'agents lubrifiants et d'additifs.

Composants contribuant aux dangers : néant.

3. Identification des dangers

Principaux dangers : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement : Cf paragraphe 12.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4. Premiers secours

Indications générales :

En cas de troubles graves appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Après inhalation : En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par les petites blessures et des frottements avec des vêtements souillés, le respect des règles d'hygiène permet d'éviter ces risques.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières pendant 15 minutes au moins. Consulter un spécialiste.

Après ingestion :

NE PAS faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin : Observer les indications figurant sur l'étiquette.

Nom du produit MATIC HPC (GRADES 15 à 68)

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

CO2 poudre d'extinction ou mousse. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse. Arroser les fûts exposés au feu avec de l'eau nébulisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit ou sous pression.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Équipement spécial de sécurité :

Porter un respirateur autonome isolant en raison des fumées abondantes.

Autres indications : Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles :

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant, liant universel, sciure)

7. Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation : Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions :

Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer.

Stockage : En dehors de toute utilisation, conserver le produit dans son emballage d'origine.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Prévoir une cuve de rétention.

Indications concernant le stockage commun : Conserver loin de toute source d'ignition.

Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker à l'abri des intempéries.

Classe de stockage :

Classe VbF : néant.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

72623-86-0 huiles de base paraffinique raffinée

VME Valeur momentanée : 10 mg/m³

Valeur à long terme : 5 mg/m³

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire : Non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains : Gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtements de travail.

Nom du produit MATIC HPC (GRADES 15 à 68)

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme :	Liquide
Couleur :	Bleu
Odeur :	Caractéristique
Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
Point d'écoulement :	-36°C (GRADE 46)
Point d'éclair :	> 190°C (GRADE 46)
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :	Voir ci-dessous
Densité à 15°C :	0,877 g/cm ³ (GRADE 46)
Solubilité dans /miscibilité avec l'eau :	non ou peu miscible
Viscosité cinématique à 40°C :	45,5 mm ² /s (GRADE 46)

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Réactions dangereuses avec des agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation :

De la peau :	pas d'effet d'irritation
Des yeux :	pas d'effet d'irritation
Sensibilisation :	à notre connaissance pas d'effet de sensibilisation

Indications toxicologiques complémentaires :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications :
Absence de données expérimentales sur le produit fini ; toutefois la fraction « huile minérale » du produit neuf est intrinsèquement biodégradable. Certains composants peuvent être non biodégradables.

Effet écotoxiques : pas de données connues sur le produit.

Toxicité aquatique :
Les huiles minérales lubrifiantes, aussitôt après leur déversement, restent à la surface du sol et flottent à la surface de l'eau.

Indications générales :
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nom du produit MATIC HPC (GRADES 15 à 68)

13. Considérations relatives à l'élimination

La seule élimination autorisée en France est la récupération par un récupérateur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

Produit :

Emballages non nettoyés : Remettre à un récupérateur agréé.

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier / domestique) :

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) :

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG :

Polluant marin : Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la « GefStoffV » = la Règlementation sur les Produits Dangereux.

Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'identification, nous recommandons d'observer les conseils de sécurité.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail :

Code Sécurité Sociale : Art. L.461-6 ; Art. D461-1, annexe A, n°601.

Tableaux des maladies professionnelles n°36.

Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique : Service Technique.

Contact : Responsable technique.